

### Réunion du 08 février 2018

#### Ordre du jour

- Actualités de la Base Adresse Nationale (BAN)
- Sign'Adresse
- Présentation des nouveaux services proposés par La poste en matière d'adressage

Présents	Excusés	Participants	Structures
1		JACO Tanguv	CC Val d'Ille - Aubigné
1		DONNART Yann	IGN
1		ROUSSE David	IGN
1		BODET Frédéric	Couesnon Marches de Bretagne
1		COUPECHOUX	La Poste - SNA
1		REBOUX Maël	Rennes Métropole
1		RENAUD Gwenaël	CC Côte d'Emeraude
1		MALAUNAS Antoine	SDIS35
1		PARC Alexandre	Lorient Agglomération
1		LE MOING Guenhaël	SDIS29
1		GOGUET Jerome	DDFiP35
1		PELHATE Sébastien	Région Bretagne
1		ROSSIGNOL Caroline	Lannion-Trégor
1		PORHIEL Isabelle	MEGALIS Bretagne
1		PIRIOU Christophe	BM/Pays de Brest
1		VOURC'H Grégoire	BM/Pays de Brest
1		LE COQ Céline	BM/Pays de Brest
17			

#### Contexte de la réunion :

Réunion organisée en visio avec Brest, Lannion, Lorient et Nantes (IGN).

#### Base Adresse Nationale

##### Alimentation de la BAN

En octobre, l'IGN a procédé à l'intégration des données adresse provenant de la DGFIP et de La Poste afin de procéder à des appariements de données dans son SGA - Système de gestion de l'adresse. La base INSEE (RORCAL) est en cours d'intégration. Le SGA alimente ensuite la BDU-ni de l'IGN puis la BAN. La complexité des appariements est à noter. L'objectif pour l'IGN est de compléter la BD UNI à partir de données extérieures à son système. Certaines collectivités transmettent également leurs données adresse de référence via le module d'import du guichet adresse au format SGA (ETALAB travaille sur l'import du format BAL -Base Adresse Locale).

Maël Reboux précise qu'un [validateur](#) en ligne existe pour tester des jeux de données au format BAL.

Le format BAL va être proposé comme Géostandard COVADIS.

Sur des territoires ne disposant pas de SIG, l'IGN, dans son rôle d'animateur/intégrateur, continuera d'aider les mairies qui restent les référents en terme d'adressage.

##### Dernières actualités

3 ans après la signature de la convention entre les 4 membres fondateurs, la BAN n'est pas encore opérationnelle mais la

mise en production a été fixée au 15/04/2018 avec une base réinitialisée à partir des données IGN/La Poste, DGFIP, Collectivités... et toutes les données collectées par l'IGN qui ont une licence compatible.

Lors du dernier COPIL BAN (06/12/2017), a été acté qu'une commune pourra diffuser les données de la BAN sur son emprise avec la licence qu'elle souhaite.

##### Test API

Certains chefs de file territoriaux (« blocs communaux ») qui maintiennent une base adresse locale et qui ont les compétences internes nécessaires peuvent accéder à l'API de gestion de la BAN pour tests. Les collectivités sont peu nombreuses à le faire. Des tests ont été menés par le Pays de Brest et Rennes Métropole. Concernant BM, des requêtes de recherche ont été réalisées ainsi que des extractions communales pour comparaison avec la BD de BM.

Pas de possibilité de signaler une adresse comme supprimée.

En attente d'une certification adresse (coup de tampon du producteur).

Par ailleurs des discussions sont en cours pour récupérer de façon automatisée l'UID BAN de façon à l'intégrer dans les systèmes locaux pour faciliter la gestion des données.

Délégation. Il serait intéressant de disposer du même système que pour le GPU afin qu'une commune puisse déléguer à une collectivité plus grande, la gestion BAN de ses adresses.

#### SIGN'ADRESSE

Il est rappelé ce qu'est l'application Sign'adresse et le cycle de vie d'un signalement depuis sa création jusqu'à sa prise en compte par un ou plusieurs opérateurs.

##### Statistiques d'utilisation de l'outil.

S. Pelhate présente quelques données [statistiques](#) liées à l'utilisation de Sign'Adresse en date du 07/02/2018.

Depuis 2016, on observe autour de **2300** signalements par année avec une très bonne dynamique dans les territoires où une animation locale a été menée autour de l'adresse (Finistère, agglomération de Lorient...) Presque tous les signalements ont été pris en compte par un ou plusieurs opérateurs.

Le SDIS 29 signale des doublons sur le Finistère.

Question d'Alexandre Parc de Lorient.

Certains signalements ne sont pas pris en compte dans des délais raisonnables par certains opérateurs d'adresse. Ne faudrait-il pas conventionner avec OSM, Google, les opérateurs GPS ?

Une convention existe entre la région Bretagne et Here + TomTom afin que le traitement des signalements issus de Sign'Adresse soit effectué.

Il faut globalement un mois pour qu'un signalement effectué sur Sign'Adresse soit pris en compte par Here et TomTom.

Pour OSM, cela semble plus compliqué. Faut-il directement contribuer ?

Pour Google, rien n'a été entamé.

### Intervention de La Poste

**Présentation** de MR Coupechoux du SNA (service national de l'adresse à La Poste). Le SNA fait partie de la division Business de La Poste. Historiquement il s'agit d'une structure technique sur laquelle on vient adosser depuis 2016 une composante commerciale.

Dans la base adresses de La Poste, il y a 2 800 000 adresses distribuées mais non numérotées, donc sans hexaclé.

### Nouvelle prestation pour les communes

Depuis janvier 2017 normalisation de la prestation de services aux communes pour la numérotation. Nouvelle organisation territoriale. 4 grandes régions et directement des animateurs territoriaux. 60 référents adresse sur le territoire national dont 2 pour la Bretagne.

Nouvelle prestation à destination des communes depuis juin 2017 déployée sur tout le territoire. Accompagnement des communes au niveau de l'adressage.

La prestation se décompose en 3 temps :

- 1 En avant-vente : remise d'un Pré-diagnostic basé sur les données de La Poste. Analyse des données macro et mises en regard de l'EPCI ; la région ; le National.

- 2 en après-vente :

- a) Mise en place d'un groupe projet (Commune, La Poste), méthodologie d'accompagnement de projet.
- b) Une phase Audit et conseil relative à toutes les ambiguïtés existantes (relatives à l'adresse).
- c) Une phase de réalisation saisie dans le guichet adresse.

Analyse avec les fichiers fournis par la commune : parcelles bâties. Le maire et son conseil valident ou non les propositions restituées dans l'audit conseil. Aujourd'hui, numérotation sur le guichet adresses. Le fichier résultant de la numérotation est envoyé à la DGFIP (par La municipalité) et au SNA.

- 3 Volet communication, accompagnement des maires pour gérer de possibles changements de nom de voie auprès des usagers. Soit par remise commentée d'un pli par le facteur ; soit accompagnement des élus en réunion citoyenne et où à la création de documents complémentaires (affiches articles de presse)

Il est à noter que La Poste travaille pour la mairie dans le guichet adresse donc la donnée appartient à la mairie. En re-

vanche la saisie dans une seconde phase des données numéro et voie pour mise à jour des référentiels postaux, leurs enrichissements internes restent propriété de La Poste. Par ailleurs le SNA est en cours de développement d'une offre de traitement de fichiers à partir des données des mairies pour une qualification des adresses (mai 2018)

### Echanges

Cas des regroupements de boîtes. Deux localisations sont prises en compte : la boîte et l'habitation.

Les langues régionales sont-elles prises en compte dans les adresses ?

Oui à condition de ne pas traduire le type de voie (rue, avenue). Seul le libellé de la voie peut être traduit. Les outils ne sont pas compatibles avec le multilinguisme. En fonction de la délibération prise par le conseil et validé par préfecture, le libellé est saisi dans l'outil postal « Référentiel Adresse National (RAN) ». Le libellé complémentaire est alors saisi dans les outils postaux dans un fichier qui traite pour le courrier les variations d'écritures et synonymes.

Quid de Sign'Adresse ? Il ne s'agit pas d'un outil national... Difficile pour La Poste de prendre en compte ce type d'outils.

Quid de la BAN ? La Poste fournit juste les libellés des adresses sémantiques

### Compléments IGN

Tous les outils du guichet adresse n'ont pas le même impact sur la BAN et notamment ce qui touche le graphe routier.

Il n'y a pas de délai supplémentaire lié à une quelconque re-validation de l'IGN concernant toutes les modifications des données de la BAN effectuées par les mairies (idem pour com-com et la poste par délégation). C'est le principe du guichet adresse : on « donne la main » à la mairie qui connaît et est responsable de l'adressage sur sa commune.

### Précisions :

Les délais actuels moyens sont les suivants pour toute modification, suppression ou création de point adresse de la BAN (ainsi que les modifications sémantiques de voie et lieu-dit) via le guichet adresse :

✓ 2-3 jours en moyennes pour la synchronisation manuelle du guichet adresse vers la base (1) (pendant ce temps les modifications sont visibles en mauve sur le guichet)

✓ 1 journée de resynchronisation de la base vers le guichet (la recopie est

faite toutes les nuits de manière automatique); à partir de ce moment, les modifications sont donc visibles sur le guichet adresse

✓ La « génération » de la BAN est faite dans la foulée sur le guichet adresse donc pas de délai supplémentaire pour cette version ; pour la version sur [adresse.data.gouv.fr](http://adresse.data.gouv.fr), elle est générée tous les dimanches donc 1 semaine maxi supplémentaire.

Pour le cas particulier des projets d'adressage (essentiellement utilisés par les opérateurs de La Poste et donc qui en interne au projet d'adressage sur le guichet peuvent rester en attente).

Les délais sont les mêmes hormis pour les modifications géométriques du graphe routier (qui sont hors sphère BAN). Dans ce cas de modification de géométrie, objectif de 7 jours pour la prendre en compte (nécessaire à la répercussion de l'information sur le graphe routier de l'IGN et à la synchronisation du graphe avec les points adresses). C'est donc une semaine supplémentaire qui peut venir s'ajouter aux quelques jours du délai standard.

### En résumé :

✓ modification sémantique de point adresse, suppression de point adresse, création de point adresse, modification de sémantique d'une voie ou d'un lieu-dit : de 1 à 4 jours

✓ modification géométrique du graphe routier : 2 à 10 jours

Action	Impact	Délais moyens
Création d'adresse	Quasi-Automatique	-1 à 4 jours
Modification d'adresse		
Suppression d'adresse		
Modification du nom de voie		
Modification du nom de lieu-dit		
Modification de l'emprise de voie	Action IGN liée à la géométrie (voie ou lieu-dit) en plus du délai ci-dessus	-2 à 10 jours
Création de voie + Adresses		
Modification de géométrie de lieu-dit		
Création de lieu-dit + Adresses		

Par ailleurs, L'IGN dispose d'un flux plan IGN j+1. Il pourrait être intéressant de disposer de ce fond de plan dans Sign'Adresse.

### Les ressources en ligne

- Base Adresse Nationale :

<http://adresse.data.gouv.fr/>

-SIGN'ADRESSE :

<http://geobretagne.fr/signalement/>

-SIGN'ADRESSE en chiffres:

<https://cms.geobretagne.fr/content/signadresse-en-chiffres-fevrier-2018>

- Modèle de données BAL : <https://cms.geobretagne.fr/content/ban-modele-echange-v11>

- Valideur BAL :

<https://github.com/etalab/outils-bal/>

- Présentation La Poste :

<https://cms.geobretagne.fr/content/agir-loffre-de-service-la-poste-aux-communes>

### Suites à donner

- **S. Pelhate** : voit avec IGN pour affichage du plan J+1 de l'IGN dans Sign'Adresse.
- Finistère : Point en SDIS et Pays de Brest sur les signalements en double sur SIGN'ADRESSE